

*Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel
de l'ANJOU ET DU MAINE*

Comptes consolidés au 31/12/2012

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
en date du 25 janvier 2013 et soumis à l'approbation de
L'Assemblée générale ordinaire en date du 27 mars 2013

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	112
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	112
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	112
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	114
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	117
COMPTE DE RESULTAT	117
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	117
BILAN ACTIF.....	120
BILAN PASSIF	120
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	121
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	121
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	123
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	123
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	123
1.2. Format de présentation des états financiers.....	125
1.3. Principes et méthodes comptables	125
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	146
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE.....	150
2.1 Événements significatifs de la période.....	150
2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice.....	151
2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence.....	151
2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés	151
2.5 Participations non consolidées	151
2.6 Ecarts d'acquisition.....	151
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	152
3.1. Risque de crédit	152
3.2. Risque de marché.....	156
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	159
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	161
3.5. Risques opérationnels	162
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	162
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	164
4.1. Produits et charges d'intérêts	164
4.2. Commissions nettes.....	164
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	165
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	166
4.5. Produits et charges nets des autres activités	166
4.6. Charges générales d'exploitation	166
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	167
4.8. Coût du risque.....	167
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	168
4.10. Impôts	168
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	169
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	169
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	170
6.1. Caisse, banques centrales.....	170
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	170
6.3. Instruments dérivés de couverture	171
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente.....	171
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	172
6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	173

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

6.7.	<i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	173
6.8.	<i>Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance</i>	173
6.9.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	176
6.10.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	176
6.11.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	177
6.12.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	177
6.13.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	178
6.14.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés</i>	179
6.15.	<i>Immeubles de placement</i>	179
6.16.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	179
6.17.	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	180
6.18.	<i>Provisions</i>	180
6.19.	<i>Capitaux propres</i>	182
6.20.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	184
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	185
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	185
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	185
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	185
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	186
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	187
7.6.	<i>Paievements à base d'actions</i>	187
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	187
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	188
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	189
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	189
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	190
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	191
11.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	193
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012.....	194
	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	197

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, est une société coopérative à capital variable. Son siège est établi au Mans (72) 40 rue Prémartine. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Mans sous le numéro D 414 993 998. Son code APE est 6419Z

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

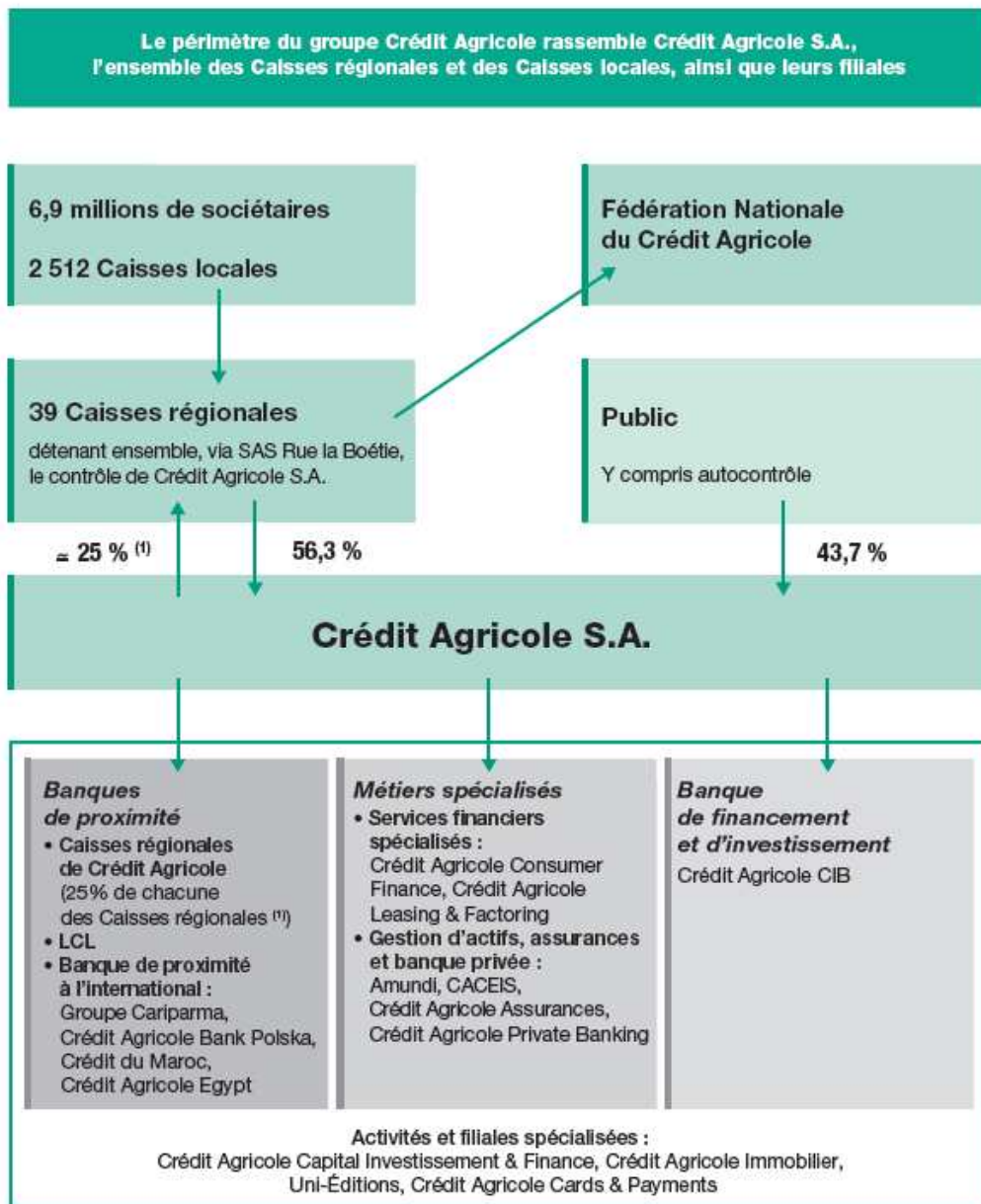
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾

⁽¹⁾ À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
⁽²⁾ Hors Emparkit et CA Chevreux en cours de cession.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

► Informations relatives aux parties liées

Les principales opérations réciproques ont été réalisées avec les Caisses Locales. Elles concernent :

- au bilan : les DAV (11 M€), les bons de caisse (114,6 M€ ICNE inclus), les comptes courants bloqués (60,0 M€) et les parts sociales (145,9 M€)
- au compte de résultat : les intérêts des DAV (0,5 M€), les intérêts des bons de caisse (3,8 M€), les intérêts des comptes courants bloqués (2 M€) et les dividendes de la Caisse régionale versés aux Caisses locales (5,2 M€).

Depuis le 26 mars 2010, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine consolide un fond dédié qu'elle détient à 99,99%. La valorisation des titres détenus par le fond dédié s'élève à 97,2M€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et charges assimilées	4.1	265 382	239 388
Commissions (produits)	4.2	224 367	230 994
Commissions (charges)	4.2	-33 186	-33 403
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 036	-1 834
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-54 226	28 625
Produits des autres activités	4.5	5 106	2 240
Charges des autres activités	4.5	-6 562	-4 634
PRODUIT NET BANCAIRE		404 917	461 376
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-242 029	-233 543
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-11 948	-11 913
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		150 940	215 920
Coût du risque	4.8	-23 425	-7 584
RESULTAT D'EXPLOITATION		127 515	208 336
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	478	30
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		127 993	208 366
Impôts sur les bénéfices	4.10	-66 533	-64 121
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		61 460	144 245
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		61 460	144 245

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du groupe		61 460	144 245
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		50 235	(15 415)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(1 031)	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(1 244)	510
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		47 960	(14 905)
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	47 960	(14 905)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		109 420	129 340
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		109 420	129 340

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 15,3 M€ déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 40,1 M€, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de -55,4M€.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	75 367	61 500
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	5 065	4 205
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	88 422	76 276
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.8	1 084 960	1 176 886
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8	945 534	946 139
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8	13 032 832	12 931 123
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		92 860	56 170
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	496 037	416 112
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	66 505	70 275
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	290 128	380 823
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14		0
Participation aux bénéficiaires différée	6.17		0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		0
Immeubles de placement	6.15	679	738
Immobilisations corporelles	6.16	92 296	94 871
Immobilisations incorporelles	6.16	3	5
Ecarts d'acquisition	2.6		0
TOTAL DE L'ACTIF		16 270 688	16 215 123

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 878	8 053
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	203 213	144 406
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	7 994 649	8 623 196
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	4 187 514	3 824 933
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	1 264 490	1 019 749
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	4 999	-18
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	313 224	373 390
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	0	0
Provisions	6.18	33 669	39 435
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	6	18 025
TOTAL DETTES		14 007 642	14 051 169
CAPITAUX PROPRES		2 263 046	2 163 954
Capitaux propres - part du Groupe		2 263 036	2 163 944
Capital et réserves liées		751 271	742 876
Réserves consolidées		1 419 467	1 293 946
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		30 838	-17 123
Résultat de l'exercice		61 460	144 245
Intérêts minoritaires		10	10
TOTAL DU PASSIF		16 270 688	16 215 123

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2011	326 537	1 702 432	0	2 028 969	-2 218	0	2 026 751	0	2 026 751
Augmentation de capital	25 762			25 762			25 762		25 762
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011		-18 025		-18 025			-18 025		-18 025
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	25 762	-18 025	0	7 737	0	0	7 737	0	7 737
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-14 905	0	-14 905	0	-14 905
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		144 245	144 245		144 245
Autres variations		116		116			116	10	126
Capitaux propres au 31 décembre 2011	352 299	1 684 523	0	2 036 822	-17 123	144 245	2 163 944	10	2 163 954
Affectation du résultat 2011		144 245		144 245		-144 245	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2012	352 299	1 828 768	0	2 181 067	-17 123	0	2 163 944	10	2 163 954
Augmentation de capital	8 395			8 395			8 395		8 395
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2012		-18 472		-18 472			-18 472		-18 472
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 395	-18 472	0	-10 077	0	0	-10 077	0	-10 077
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	47 961	0	47 961	0	47 961
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		61 460	61 460		61 460
Autres variations				0			-252		-252
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	360 694	1 810 296	0	2 170 990	30 838	61 460	2 263 036	10	2 263 046

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine* y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	127 993	208 366
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 951	11 912
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	43 202	8 328
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	-478	181
Résultat net des activités de financement	671	700
Autres mouvements	34 454	18 799
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	89 800	39 920
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-425 812	225 814
Flux liés aux opérations avec la clientèle	231 546	-30 026
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	260 772	-332 924
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	18 364	-35 419
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Impôts versés	-57 638	-82 980
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	27 232	-255 535
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	245 025	-7 249
Flux liés aux participations (1)	-2 068	-2 106
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 896	-6 642
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-10 964	-8 748
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-10 077	7 737
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-18 690	-704
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-28 767	7 033
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	205 294	-8 964
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-77 324	-68 768
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	61 500	65 616
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-138 824	-134 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	127 870	-77 324
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	75 367	61 500
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	52 503	-138 824
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	205 194	-8 556

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

Etat BFC R - TFT 005

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine s'élève à 252 K€ et les libérations de capital s'élèvent à 1816 K€ dont 1738K€ pour Uni Expansion Ouest.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine à ses actionnaires, à hauteur de 18,5M€ pour l'année 2012.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'au 1^{er} adoptant.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
 - actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
 - prêts et créances ;
 - actifs financiers disponibles à la vente.
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas utilisé cette comptabilisation en 2012.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. *la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine* prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera inférieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par *la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine* en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, *la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine* a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- ouverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.
- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de l'Anjou et du *Maine* détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Logiciels	linéaire 12 mois
<i>Sauf</i> * Système d'informations	linéaire 3 ans
* logiciels de base	linéaire 5 ans
Construction d'exploitation	linéaire 25 ans
<i>Sauf</i> * construction neuve	linéaire 33 ans 1/3
* apport-fusion	linéaire 20 ans
Installations techniques	linéaire 25 ans
Second Œuvre	linéaire 10 ans
Agencements	linéaire 10 ans
Matériel ordinaire	linéaire 5 ans
Matériel informatique	dégressif 5 ans
<i>Sauf</i> * micro ordinateurs	dégressif 3 ans
* occasion	durée économique
Matériel spécialisé :	linéaire 5 ans
<i>Sauf</i> * sécurité	dégressif 5 ans
Matériel de transport	linéaire 4 ans
<i>Sauf</i> * occasion	linéaire 2 ans
Matériel de bureau	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultats consolidés.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidant la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Événements significatifs de la période

Impact de la baisse des taux sur le refinancement, les placements clientèle et sur les crédits : la baisse des taux c'est poursuivit en 2012 pour atteindre des niveaux des niveaux historiquement bas notamment sur les taux courts. Aussi, l'écart entre les taux courts et le taux est resté important tout au long de l'année. Cette situation, dite de « transformation » est venue bonifier la marge d'intermédiation 2012 et donc le Produit Net Bancaire.

Impact du coût de la liquidité : les encours de collecte conservés dans le bilan sont restés insuffisants pour couvrir nos besoins de financements de prêt à la clientèle. Ce déficit, alors comblé par de la ressource externe, a continué de grever fortement le Produit Net Bancaire 2012.

Dividendes de la SAS Rue La Boétie : la Caisse Régionale n'a pas perçu en 2012 (au titre de 2011) de dividende contre 20,5 M€ en 2011 (au titre de 2010).

Passage en provision durable :

Au cours de l'exercice 2012, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a comptabilisé par résultat les dépréciations suivantes :

- SAS Rue La Boétie pour 55,4M€, constitués du recyclage par résultat des moins-values latentes pour 40.1M€ et de 15.3M€ de dotations aux dépréciations durables
- SACAM International : dotation en dépréciation durable de 11.7M€

Après identification du risque de base au niveau du risque de taux, la caisse régionale a mis en place des couvertures de ce risque par des swaps Eonia.

Un dispositif « Switch » a été mis en place le 23 décembre 2011 impactant ainsi toute l'année 2012. Il s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Impacts du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 : la principale mesure concerne la taxe sur les salaires. Une tranche additionnelle taxée à 20% est créée pour les rémunérations supérieures à 150 K€, et l'assiette est élargie à l'intéressement et à la participation.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Impacts des lois de finances rectificatives pour 2012 : les deux principales mesures sont une contribution additionnelle à la taxe bancaire de risque systémique (soit un doublement par rapport à 2011) et l'augmentation du forfait social à la charge de l'employeur de 8% à 20% sur les différentes formes d'épargne salariale (notamment intéressement et participation).

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Intégration dans la consolidation du fond dédié Anjou Maine Gestion, créé le 26 mars 2010 et doté d'un capital de 99,8 millions d'euros. Ce fonds, géré par Amundi est composé d'OPCVM monétaires, obligataires et actions

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

2.5 : Détail participations non consolidées

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan 31/12/2011	31/12/2011 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Variation de valeur de la période	31/12/2012 BRUT	31/12/2012 NET
UNI INVEST	5 144 059	5 144 059			765 279	5 909 338	5 909 338
SIDEL	203 572	76 225				203 572	76 225
FINANCE VAL DE LOIRE	395 379	395 379			-1 292	394 087	394 087
SAFER MAINE OCEAN	1 083 176	1 083 176			47 671	1 130 847	1 130 847
0	0	0				0	0
Total	6 826 185	6 698 838	0	0	811 658	7 637 843	7 510 496

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan 31/12/2010	31/12/2010 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Variation de valeur de la période	31/12/2011 BRUT	31/12/2011 NET
UNI INVEST	4 330 255	4 330 255			813 804	5 144 059	5 144 059
SIDEL	203 572	76 225				203 572	76 225
FINANCE VAL DE LOIRE	395 379	395 379				395 379	395 379
SAFER MAINE OCEAN	1 040 503	1 040 503			42 673	1 083 176	1 083 176
0	0	0				0	0
Total	5 969 708	5 842 361	0	0	856 477	6 826 185	6 698 838

2.6 Ecarts d'acquisition

Néant

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est assurée par la direction Finances, Risques et Pilotage qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion chapitre 14.1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	5 065	4 205
Instruments dérivés de couverture	88 422	76 276
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	360 444	445 742
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	57 655	26 880
Prêts et créances sur la clientèle	13 032 832	12 931 123
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	496 037	416 112
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	14 040 455	13 900 338
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 456 820	1 795 666
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	265 938	253 346
Provisions - Engagements par signature	-3 375	-3 304
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 719 383	2 045 708
Exposition maximale au risque de crédit	15 759 838	15 946 046

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	256 991	262 954
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	152	152
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	3 490 104	3 458 465

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 726	0	0	0	1 726
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	57 655	0	0	0	57 655
Institutions non établissements de crédit	1 721 120	3 937	3 666	0	1 717 454
Grandes entreprises	2 117 011	96 653	66 803	28 651	2 021 557
Clientèle de détail	9 509 190	241 931	147 758	69 337	9 292 095
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	13 406 702	342 521	218 227	97 988	13 090 487

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 24 830 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	11 440				11 440
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	26 880				26 880
Institutions non établissements de crédit	1 715 428	4 894	3 515		1 711 913
Grandes entreprises	2 079 218	85 085	63 771	19 381	1 996 066
Clientèle de détail	9 440 047	252 156	153 821	74 522	9 211 704
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	13 273 013	342 135	221 107	93 903	12 958 003

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 25 892 milliers d'euros

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

Néant

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	144	270
Institutions non établissements de crédit	167 579	280 743
Grandes entreprises	513 636	627 521
Clientèle de détail	775 461	887 132
Total Engagements de financement	1 456 820	1 795 666
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	25 213	22 179
Grandes entreprises	205 058	202 408
Clientèle de détail	30 084	25 680
Total Engagements de garantie	260 355	250 267

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	237	8
Institutions non établissements de crédit	133 142	77 783
Grandes entreprises	1 166 483	1 021 886
Clientèle de détail	2 887 652	2 725 256
Total Dettes envers la clientèle	4 187 514	3 824 933

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'ensemble des opérations de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine s'effectue sur le territoire français

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2012
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						601543	28772
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	237951	1183	205	0	239339	124294	316215
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	30140				30140	271	3666
Grandes entreprises	30234	217			30451	29850	95454
Clientèle de détail	177577	966	205		178748	94173	217095
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	237951	1183	205	0	239339	725837	344987
Garanties non affectées							

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2011
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés		
Instruments de capitaux propres						1 227	2 437	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	9 082	918	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0	9 082	918	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	227 669	145	183	0	227 997	121 029	315 009	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	11 847				11 847	1 379	3 515	
Grandes entreprises	51 679		175		51 854	21 314	83 152	
Clientèle de détail	164 143	145	8		164 296	98 336	228 342	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	227 669	145	183	0	227 997	131 338	318 364	
Garanties non affectées								

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-120 313	259 647	139 334	-75 220	327 217	251 997
Risques sur les autres contreparties	4 710	8 349	13 059	3 240	8 225	11 465
Total Risques de contreparties	-115 603	267 996	152 393	-71 980	335 442	263 462
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières	-115 603	267 997	152 394	-71 979	335 441	263 462
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total Risques sur contrats	-115 603	267 997	152 394	-71 979	335 441	263 462
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	-115 603	267 996	152 393	-71 980	335 442	263 462

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion chapitre 14.2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 758	22 146	64 518	88 422	76 276
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 758	22 146	64 518	88 422	76 276
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 758	22 146	64 518	88 422	76 276
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	1 758	22 146	64 518	88 422	76 276

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	13 700	66 462	123 051	203 213	144 407
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				13 700	66 462	123 051	203 213	144 407
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	13 700	66 462	123 051	203 213	144 407
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	13 700	66 462	123 051	203 213	144 407

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	108	1 990	2 967	5 065	3 939
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				108	1 990	2 817	4 915	3 506
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						150	150	433
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	266
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								266
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	108	1 990	2 967	5 065	4 205
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	108	1 990	2 967	5 065	4 205

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	108	2 953	2 817	5 878	7 787
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				108	2 953	2 817	5 878	7 787
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	266
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								266
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	108	2 953	2 817	5 878	8 053
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	108	2 953	2 817	5 878	8 053

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	4 439 258	4 298 331
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	4 412 133	4 267 546
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	27 125	30 785
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	796
. Opérations fermes de change		
. Options de change	0	796
Autres instruments :	0	5 062
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base	0	5 062
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	4 439 258	4 304 189
. Opérations de change à terme	87 690	91 709
Total Notionnels	4 526 948	4 395 898

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre 14.4.3)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	16 154 340	16 148 516	16 084 778	16 084 432
Autres devises de l'UE	3 366	6 617	2 271	4 337
USD	19 554	22 157	18 076	16 356
JPY	44 219	44 219	53 382	53 382
Autres devises	49 209	49 179	56 616	56 616
Total bilan	16 270 688	16 270 688	16 215 123	16 215 123

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	0	0	0	17 989	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	17 989	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion chapitre 14.4.4)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	179 177	111 214	178 700	476 443		945 534
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	883 053	1 325 487	4 841 466	6 299 042		13 349 048
Total	1 062 230	1 436 701	5 020 166	6 775 485	0	14 294 582
Dépréciations						-316 216
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 978 366

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	33 638	116 879	262 694	532 928		946 139
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	848 535	1 343 387	4 755 175	6 299 037		13 246 134
Total	882 173	1 460 266	5 017 869	6 831 965	0	14 192 273
Dépréciations						-315 011
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 877 262

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 078 280	1 452 864	2 953 917	2 509 588		7 994 649
Dettes envers la clientèle	2 129 690	306 574	1 737 231	14 019		4 187 514
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 207 970	1 759 438	4 691 148	2 523 607	0	12 182 163
						12 182 163

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 731 916	2 191 303	2 268 670	2 431 307		8 623 196
Dettes envers la clientèle	2 169 761	52 786	1 596 537	5 849		3 824 933
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 901 677	2 244 089	3 865 207	2 437 156	0	12 448 129

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	72	1 201	830			2 103
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	573 476	638 938	49 973			1 262 387
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	573 548	640 139	50 803	0	0	1 264 490
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs		3	3			6
Total Dettes subordonnées	0	3	3	0	0	6

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	548	900	830			2 278
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	957 881	54 590	5 000			1 017 471
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	958 429	55 490	5 830	0	0	1 019 749
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		18 018				18 018
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs			7			7
Total Dettes subordonnées	0	18 018	7	0	0	18 025

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Néant

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion chapitre 14.5)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	88 422	201 656	4 164 996	76 276	144 406	4 038 985
Taux d'intérêt	88 422	201 656	4 164 996	76 276	144 406	4 038 985
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	1 557	5 000	0	0	0
Taux d'intérêt		1 557	5 000			
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	88 422	203 213	4 169 996	76 276	144 406	4 038 985

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion chapitre 14.4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres de base (Tier 1)	1 716 882	1 556 040
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	1 716 882	1 556 040

En application de la réglementation, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012 comme en 2011, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 473	12 477
Sur opérations internes au Crédit Agricole	51 006	33 367
Sur opérations avec la clientèle	490 925	500 191
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 021	3 778
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 794	16 752
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	43 360	62 355
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	620 579	628 920
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 729	10 916
Sur opérations internes au Crédit Agricole	178 733	202 854
Sur opérations avec la clientèle	75 697	66 435
Sur dettes représentées par un titre	10 387	17 094
Sur dettes subordonnées	671	700
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	79 946	91 509
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	34	24
Charges d'intérêts	355 197	389 532

(1) dont 10.581K€ sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 10.760 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 6.649K€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 7.016 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	300	-112	188	374	-108	266
Sur opérations internes au Crédit Agricole	35 527	-23 435	12 092	36 778	-20 708	16 070
Sur opérations avec la clientèle	51 035	-509	50 526	47 524	-1 000	46 524
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	174	0	174	149	0	149
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	91	0	91	6 591	-849	5 742
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	133 231	-9 097	124 134	135 331	-10 674	124 657
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 009	-33	3 976	4 247	-64	4 183
Produits nets des commissions	224 367	-33 186	191 181	230 994	-33 403	197 591

(1) dans ce poste étaient comptabilisés en 2011 des engagements de garantie et de financement pour 5403K€, comptabilisés en 2012 pour 5942K€ en opérations avec la clientèle.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	3 589	-2 252
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	447	418
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 036	-1 834

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	24 628	24 628	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13 258	11 370	1 888
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11 370	13 258	-1 888
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	445 067	445 067	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	240 879	204 188	36 691
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	204 188	240 879	-36 691
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	469 695	469 695	0

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	18 741	18 741	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	11 324	7 417	3 907
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	7 417	11 324	-3 907
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	295 522	295 522	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	176 229	119 293	56 936
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	119 293	176 229	-56 936
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	314 263	314 263	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus (1)	4 557	24 352
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (2)	-31 181	5 237
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (3)	-27 132	-963
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-470	-1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-54 226	28 625

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) au 31/12/2012, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas reçu de dividende de la SAS La Boétie. Le dividende s'était élevé à K€.20 560 au 31/12/2011.

(2) dont 40.099 milliers d'euros de moins-value latente sur les titres SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.

(3) dont 15.336 milliers d'euros de dépréciation durable sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros. La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a par ailleurs comptabilisé 11 744 milliers d'euros en dépréciation durable sur les titres SACAM International.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		0
Autres produits nets de l'activité d'assurance		0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		0
Produits nets des immeubles de placement	57	-48
Autres produits (charges) nets	-1 513	-2 346
Produits (charges) des autres activités	-1 456	-2 394

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	143 451	138 348
Impôts et taxes	11 957	10 535
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	86 621	84 660
Charges générales d'exploitation	242 029	233 543

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2012			2011
	Cabinet Ernst & Young	Cabinet Mazars	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	81	81	162	158
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	
Total Honoraires des commissaires aux comptes	81	81	162	158

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	11 948	11 929
- immobilisations corporelles	11 939	11 913
- immobilisations incorporelles	9	16
Dotations aux dépréciations	0	-16
- immobilisations corporelles		-16
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	11 948	11 913

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-111 365	-120 948
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-4	-734
Prêts et créances	-108 374	-116 815
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0
Autres actifs		0
Engagements par signature	-1 623	-1 970
Risques et charges	-1 364	-1 429
Reprises de provisions et de dépréciations	87 480	112 469
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	922	905
Prêts et créances	81 587	110 658
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	0	0
Engagements par signature	1 552	191
Risques et charges	3 419	715
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-23 885	-8 479
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-605	-355
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 169	1 313
Décotes sur crédits restructurés	-104	-63
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	0	0
Coût du risque	-23 425	-7 584

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	478	30
Plus-values de cession	485	40
Moins-values de cession	-7	-10
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	478	30

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	-58 792	-59 813
Charge d'impôt différé	-7 741	-4 308
Charge d'impôt de la période	-66 533	-64 121

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	127 993	36,10%	46 205
Effet des différences permanentes			991
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			309
Effet de l'imposition à taux réduit			18 844
Effet des autres éléments			184
Taux et charge effectif d'impôt		51,98%	66 533

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	208 366	36,10%	75 220
Effet des différences permanentes			-2 485
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			387
Effet de l'imposition à taux réduit			-6 992
Effet des autres éléments			-2 009
Taux et charge effectif d'impôt		30,77%	64 121

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<i>31/12/2012</i>					
Variation de juste valeur		-8 841	-1 031		-9 872
Transfert en compte de résultat		59 076			59 076
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1 244	-1 244
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	0	50 235	-1 031	-1 244	47 960
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)		1			1
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)	0	50 236	-1 031	-1 244	47 961

<i>31/12/2011</i>					
Variation de juste valeur		-12 553			-12 553
Transfert en compte de résultat		-2 862			-2 862
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				510	510
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-15 415	0	510	-14 905
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					0
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-15 415	0	510	-14 905

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	50 630	(18 125)
Impôt	(394)	2 710
Total net des gains ou pertes	50 236	(15 415)

Le montant de transfert en compte de résultat tient compte des -55,4M€ de pertes latentes sur les titres SAS Rue La Boétie et du transfert en dépréciation durable de 9.2 M€ sur les titres SACAM International.

5. Informations sectorielles

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine exerce uniquement le métier de « banque de proximité en France »

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	52 335		46 424	
Banques centrales	23 032		15 076	0
Valeur au bilan	75 367	0	61 500	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 065	4 205
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		0
Valeur au bilan	5 065	4 205
<i>Dont Titres prêtés</i>		0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instrument dérivés	5 065	4 205
Valeur au bilan	5 065	4 205

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 878	8 053
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		0
Valeur au bilan	5 878	8 053

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	5 878	8 053
Valeur au bilan	5 878	8 053

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012 (1)			31/12/2011		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	7 251	2 305	0	6 360	1 199	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	353 193	19 388	-30	439 382	26 368	-350
Actions et autres titres à revenu variable	39 992	4 185	-69	37 595	1 686	-3 823
Titres de participation non consolidés (2)	684 524	17 006	-466	693 549	15 964	-49 356
Total des titres disponibles à la vente	1 084 960	42 884	-565	1 176 886	45 217	-53 529
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 084 960	42 884	-565	1 176 886	45 217	-53 529
Impôts		-9 630	33		-10 640	1 439
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		33 254	-532		34 577	-52 090

(1) dont 28 772 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) en 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 581,1M€

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	57 655	26 880
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 906	3 439
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	57 655	26 880
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	57 655	26 880
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	52 683	5 172
Comptes et avances à terme	810 788	889 669
Prêts subordonnés	24 408	24 418
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	887 879	919 259
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	887 879	919 259
Valeur au bilan	945 534	946 139

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	19 033	29 157
Autres concours à la clientèle	13 164 444	13 048 504
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	22 991	22 991
Titres non cotés sur un marché actif	4 429	4 437
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	47 018	50 438
Comptes ordinaires débiteurs	91 133	90 607
Valeur brute	13 349 048	13 246 134
Dépréciations	316 216	315 011
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	13 032 832	12 931 123
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur-au bilan	13 032 832	12 931 123

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Néant

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	315 011		112 257	-111 052			316 216
dont dépréciations collectives	93 904		15 819	-11 735			97 988
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente (1)	3 355		27 136	-1 719			28 772
Autres actifs financiers	12						12
Total Dépréciations des actifs financiers	318 378	0	139 393	-112 771	0	0	345 000

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 55,4M€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	330 468		120 847	-136 304			315 011
dont dépréciations collectives	113 218		27 416	-46 730			93 904
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	2 776		1 697	-1 118			3 355
Autres actifs financiers	12						12
Total Dépréciations des actifs financiers	333 256	0	122 544	-137 422	0	0	318 378

6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'est pas exposée sur les états grecs, irlandais, portugais, italiens et espagnols

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Activité bancaire – Risque de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012				31/12/2011	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	1	0	0	0,00%	1	0
Banque						
Clientèle de détail	1			0,00%	1	0
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande	55	0	0	0,00%	55	61
Banque						
Clientèle de détail	55			0,00%	55	61
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Italie	272	7	7	2,57%	265	431
Banque						
Clientèle de détail	239	7	7	2,93%	232	431
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	33			0,00%	33	0
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Espagne	1 254	195	69	5,50%	1 185	760
Banque						
Clientèle de détail	664	195	69	10,39%	595	760
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	590			0,00%	590	0
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Portugal	168	2	2	1,19%	166	135
Banque						
Clientèle de détail	168	2	2	1,19%	166	135
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie	0	0	0	0	0	0
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	1 750	204	78	4,46%	1 672	1 387

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Italie	53 366	0	53 366	55 504
Banque	25 700		25 700	27 747
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	27 666		27 666	27 757
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Portugal	11 865	0	11 865	0
Banque	11 865		11 865	0
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Hongrie	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	65 231	0	65 231	55 504

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3	385
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	3	385
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	3 073	147 445
Comptes et avances à terme	7 991 573	8 475 366
Total	7 994 646	8 622 811
Valeur au bilan	7 994 649	8 623 196

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	1 974 651	2 016 987
Comptes d'épargne à régime spécial	41 171	37 578
Autres dettes envers la clientèle	2 171 689	1 770 362
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		6
Valeur au bilan	4 187 511	3 824 933

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	81 681	31 068
Obligations et autres titres à revenu fixe	414 356	385 044
Total	496 037	416 112
Dépréciations	0	0
Valeur au bilan	496 037	416 112

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 103	2 278
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	1 262 387	1 017 471
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	1 264 490	1 019 749
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	18 018
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	6	7
Valeur au bilan	6	18 025

6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	13 962	14 156
Impôts différés	52 543	56 119
Total Actifs d'impôts courants et différés	66 505	70 275
Impôts courants	1 169	-18
Impôts différés	3 830	
Total Passifs d'impôts courants et différés	4 999	-18

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	50 061	0	57 270	0
Charges à payer non déductibles	1 107		1 167	0
Provisions pour risques et charges non déductibles	39 133		44 364	0
Autres différences temporaires	9 821		11 739	0
Impôts différés / Réserves latentes	0	3 830	1 116	2 495
Actifs disponibles à la vente		4 372	1 116	2 495
Couvertures de Flux de Trésorerie		-542	0	0
Gains et pertes / Ecart actuariels			0	0
Impôts différés / Résultat	2 482		228	0
Total Impôts différés	52 543	3 830	58 614	2 495

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	162 081	146 796
Comptes de stocks et emplois divers	95	95
Gestion collective des titres Livret développement durable	0	0
Débiteurs divers	161 837	146 464
Comptes de règlements	149	237
Capital souscrit non versé	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Comptes de régularisation	128 047	234 027
Comptes d'encaissement et de transfert	37 626	141 631
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	29	31
Produits à recevoir	68 169	73 235
Charges constatées d'avance	1 170	1 928
Autres comptes de régularisation	21 053	17 202
Valeur au bilan	290 128	380 823

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	109 725	87 334
Comptes de règlements	35	508
Créditeurs divers	102 374	84 061
Versement restant à effectuer sur titres	7 316	2 765
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	203 499	286 056
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	33 471	123 466
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	3
Produits constatés d'avance	85 510	86 807
Charges à payer	74 368	71 281
Autres comptes de régularisation	10 150	4 499
Valeur au bilan	313 224	373 390

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.14. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Néant

6.15. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	1 273			-16			1 257
Amortissements et dépréciations	-535		-43				-578
Valeur au bilan (1)	738	0	-43	-16	0	0	679

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	1 264		15	-6			1 273
Amortissements et dépréciations	-491		-44				-535
Valeur au bilan (1)	773	0	-29	-6	0	0	738

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	215 920		15 078	-6 056			224 942
Amortissements et dépréciations (1)	-121 049		-11 942	345			-132 646
Valeur au bilan	94 871	0	3 136	-5 711	0	0	92 296
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 106		7				6 113
Amortissements et dépréciations	-6 101		-9				-6 110
Valeur au bilan	5	0	-2	0	0	0	3

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	209 278		6 844	-202			215 920
Amortissements et dépréciations (1)	-109 184		-11 912	47			-121 049
Valeur au bilan	100 094	0	-5 068	-155	0	0	94 871
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 106						6 106
Amortissements et dépréciations	-6 085		-16				-6 101
Valeur au bilan	21	0	-16	0	0	0	5

6.17. Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.18. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement (3)	14 429		2 796		-7 543			9 682
Risques d'exécution des engagements par signature	3 304		1 623		-1 552			3 375
Risques opérationnels (2)	7 861		2 804		-4 898			5 767
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 070		1 484	-133	-1 207			1 214
Litiges divers	207		23					230
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques (4)	12 564		4 521	-1 632	-2 052			13 401
Total	39 435	0	13 251	-1 765	-17 252	0	0	33 669

(1) Provision pour médailles du travail.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) voir ci-après

(4) dont 9871K€ d'étalement d'intérêts sur les DAT à taux progressif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	13 768		3 440		-2 779			14 429
Risques d'exécution des engagements par signature	1 525		1 970		-191			3 304
Risques opérationnels	6 950		1 563		-652			7 861
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 200		94	-157	-67			1 070
Litiges divers	1 109		108	-629	-381			207
Participations	0		0					0
Restructurations	0		0					0
Autres risques	3 645		4 717	-1 711	-702		6 615	12 564
Total	28 197	0	11 892	-2 497	-4 772	0	6 615	39 435

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	223	72
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	963	1 865
Ancienneté de plus de 10 ans	1 171	555
Total plans d'épargne-logement	2 357	2 492
Total comptes épargne-logement	399	449
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 756	2 941

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	24	29
Comptes épargne-logement :	145	156
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	169	185

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,00	0,00
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0,00	-3,33
Ancienneté de plus de 10 ans	-8,92	-8,80
Total plans d'épargne-logement	-8,92	-12,13
Total comptes épargne-logement	-0,76	-2,31
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	-9,68	-14,44

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	-12,13		3,21		-8,92
Comptes épargne-logement :	-2,31		1,55		-0,76
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	-14,44	0,00	4,76	0,00	-9,68

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

6.19. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Comptes Consolidés- Composition du capital	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	4 283 975	0	0	4 283 975	100,00%	
Dont part du Public	821 500			821 500	19,18%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 462 475			3 462 475	80,82%	
Parts sociales	191 311 805	21 537 189	-15 940 133	196 908 861	100,00%	100%
Dont 98 Caisses Locales	191 311 776	21 537 189	-15 940 132	196 908 833	100,00%	100%
Dont 21 administrateurs de la CR	28		-1	27	NS	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	NS	
Total	195 595 780	21 537 189	-15 940 133	201 192 836	100%	100%

La valeur nominale des titres des administrateurs et des CCA de la Caisse régionale est de 15,25 euros et celle des parts sociales des Caisses locales est de 1,50 euros. Le montant total du capital est de : 360 694 K€

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a proposé un dividende net de 2,43€ par CCA et de 0,43€ par part sociale, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2009		2,23	0,60
2010		2,33	0,52
2011		2,38	0,55
Prévu 2012		2,43	0,43

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 18.472 milliers d'euros en 2012.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine du 23 janvier 2013.

Le texte de la résolution est le suivant :

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2012 qui s'élèvent à 112.286.670,23 € :

a) rémunération des parts sociales au taux de 2,78 %	4.055.471,78 €
b) rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	10.410.059,25 €
c) affectation à la réserve légale	73.365.855,00 €
d) affectation à la réserve facultative	24.455.284,20 €

6.20. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	75 367					75 367
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		108	1 990	2 967		5 065
Instruments dérivés de couverture		1 758	22 146	64 518		88 422
Actifs financiers disponibles à la vente	1 175	12 619	30 555	243 447	797 164	1 084 960
Prêts et créances sur les établissements de crédit	179 177	111 214	178 700	476 436	7	945 534
Prêts et créances sur la clientèle	790 758	1 296 633	4 747 505	6 197 936		13 032 832
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					92 860	92 860
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 709	17 810	246 320	219 198		496 037
Total Actifs financiers par échéance	1 059 186	1 440 142	5 227 216	7 204 502	890 031	15 821 077
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		108	2 953	2 817		5 878
Instruments dérivés de couverture	8 494	5 206	66 462	123 051		203 213
Dettes envers les établissements de crédit	1 078 280	1 452 864	2 953 917	2 509 588		7 994 649
Dettes envers la clientèle	2 129 690	306 574	1 737 231	14 019		4 187 514
Dettes représentées par un titre	573 548	640 139	50 803			1 264 490
Dettes subordonnées		3	3			6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en						0
Total Passifs financiers par échéance	3 790 012	2 404 894	4 811 369	2 649 475	0	13 655 750

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	61 500	0	0	0		61 500
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7	294	1 457	2 447		4 205
Instruments dérivés de couverture	6	1 100	28 339	46 831		76 276
Actifs financiers disponibles à la vente	2 517	26 955	42 769	305 683	798 962	1 176 886
Prêts et créances sur les établissements de crédit	33 638	116 879	262 694	532 928		946 139
Prêts et créances sur la clientèle	759 623	1 313 143	4 659 474	6 198 883		12 931 123
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					56 170	56 170
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 180	12 437	207 205	191 290		416 112
Total Actifs financiers par échéance	862 471	1 470 808	5 201 938	7 278 062	855 132	15 668 411
Banques centrales	0	0	0	0		0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7	294	5 738	2 014		8 053
Instruments dérivés de couverture	0	7 721	42 199	94 486		144 406
Dettes envers les établissements de crédit	1 731 916	2 191 303	2 268 670	2 431 307		8 623 196
Dettes envers la clientèle	2 169 761	52 786	1 596 537	5 849		3 824 933
Dettes représentées par un titre	958 429	55 490	5 830	0		1 019 749
Dettes subordonnées	0	18 018	7	0		18 025
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en						0
Total Passifs financiers par échéance	4 860 113	2 325 612	3 918 981	2 533 656	0	13 638 362

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1)	73 305	73 350
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 335	7 853
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 282	2 217
Autres charges sociales	28 232	27 876
Intéressement et participation	16 492	16 133
Impôts et taxes sur rémunération	15 805	10 919
Total Charges de personnel	143 451	138 348

(1) dont médailles du travail pour 130 K€ au 31 décembre 2012 contre 152K€ au 31 décembre 2011

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	2 053	1 967
Etranger		
Total	2 053	1 967

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielles au 31/12/N-1	24 099	22 721
	Ecart de change		0
	Coût des services rendus sur la période	1 619	1 647
	Coût financier	1 163	909
	Cotisations employés		0
	Modifications, réductions et liquidations de régime		0
	Variation de périmètre	272	0
	Prestations versées (obligatoire)	-1 289	-1 635
	(Gains) / pertes actuariels	1 270	457
	Dettes actuarielles au 31/12/N	27 134	24 099

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011	
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 619	1 647	
	Coût financier	1 163	909	
	Rendement attendu des actifs	-778	-774	
	Amortissement du coût des services passés	29	27	
	Gains / (pertes) actuariels net		0	
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		0	
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		0	
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 033	1 809

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	24 141	22 422
	Ecart de change	0	0
	Rendement attendu des actifs	778	774
	Gains / (pertes) actuariels	-675	1 236
	Cotisations payées par l'employeur	3 059	1 344
	Cotisations payées par les employés	0	0
	Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
	Variation de périmètre	272	0
	Prestations payées par le fonds	-1 289	-1 635
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	26 286

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Position nette	Dettes actuarielles fin de période	27 134	24 099
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	242	272
	Impact de la limitation d'actifs	0	0
	Juste valeur des actifs fin de période	26 286	24 141
	Position nette (passif) / actif fin de période	-606	314

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2012	31/12/2011
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1 946	-779
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	1 946	-779
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 342	-604

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

	IFC Personnel	RC Cadres	IFC Cadres	FOMUGEI
Information sur les actifs des régimes	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012
Composition des actifs				
-% d'obligations	NC	86,2%	86,2%	86,2%
-% d'actions	NC	7,9%	7,9%	7,9%
-% autres actifs	NC	5,9%	5,9%	5,9%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012
Taux d'actualisation	2,85%	2,85%	2,85%	2,80%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,90%	3,60%	3,60%	3,50%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	NC	3,00%	3,00%	3,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires	NC	5,20%	2,00%	NC
Taux d'évolution des coûts médicaux	NC	NC	NC	NC
Autres (à détailler)				

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au titre des médailles du travail s'élèvent à 1.214 K€ à la fin de l'exercice 2012.

7.6. Paiements à base d'actions

Néant

7.7. Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, il faut comprendre l'ensemble des membres du conseil d'administration et des membres du comité de direction.

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2012 à l'ensemble des membres des organes de direction est de 405 milliers d'euros et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2.069 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 456 820	2 345 666
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)		550 000
. Engagements en faveur de la clientèle	1 456 820	1 795 666
Ouverture de crédits confirmés	959 095	1 214 683
- Ouverture de crédits documentaires	7 431	8 954
- Autres ouvertures de crédits confirmés	951 664	1 205 729
Autres engagements en faveur de la clientèle	497 725	580 983
Engagements de garantie	845 836	832 344
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	585 481	582 077
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	9 983	6 579
Autres garanties (2)	575 498	575 498
. Engagements d'ordre de la clientèle	260 355	250 267
Cautions immobilières	3 530	5 956
Autres garanties d'ordre de la clientèle (3)	256 825	244 311
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 175 152	1 092 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 175 152	1 092 152
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 620 660	3 578 578
. Engagements reçus d'établissements de crédit	186 402	173 345
. Engagements reçus de la clientèle	3 434 258	3 405 233
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	573 929	541 374
Autres garanties reçues	2 860 329	2 863 859

(1) les accords de refinancement donnés à CASA (550 M€) sont arrivés à échéance au cours du 1er trimestre 2012.

(2) Engagement donné à Crédit agricole s.a. au titre de la garantie switch

(3) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 47 649 milliers d'euros ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".

Instruments financiers remis et reçus en garantie

Néant

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a apporté 4.832.535 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3.528.592 K€ en 2011. La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

En particulier, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a apporté :

- 3.225.221 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1.744.698 K€ en 2011 ;
- 511.939 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 803.839 K€ en 2011;
- 318.348 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 255.835 K€ en 2011;
- 777.027 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 724.220 K€ en 2011.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 276,5M€ d'euros au 31 décembre 2012 contre 278,7M€ au 31 décembre 2011 les garanties détenues par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

9. Reclassements d'instruments financiers

• Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

• Reclassements effectués par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas opéré en 2012 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	945 534	1 010 011	946 139	946 139
Prêts et créances sur la clientèle	13 032 832	13 414 995	12 931 123	13 097 877
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	496 037	543 362	416 112	417 888
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	7 994 649	8 011 711	8 623 196	8 636 593
Dettes envers la clientèle	4 187 514	4 187 514	3 824 933	3 824 933
Dettes représentées par un titre	1 264 490	1 264 490	1 019 749	1 019 749
Dettes subordonnées	6	6	18 025	18 025

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 065	0	5 065	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	5 065		5 065	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 084 960	396 596	688 364	0
Effets publics et valeurs assimilées	7 251	7 251		
Obligations et autres titres à revenu fixe	248 683	248 683		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	829 026	140 662	688 364	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	88 422		88 422	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 178 447	396 596	781 851	0

(1) Hors 596 406 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie selon la méthode du coût, soit 581 070 milliers d'euros nets de dépréciation (cf. note 2)

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 205	0	4 205	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	4 205		4 205	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 176 886	473 656	703 230	0
Effets publics et valeurs assimilées	6 360	6 360		
Obligations et autres titres à revenu fixe	439 382	429 998	9 384	
Actions et autres titres à revenu variable	731 144	37 298	693 846	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	76 276		76 276	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 257 367	473 656	783 711	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 878	0	5 878	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	5 878		5 878	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	203 213		203 213	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	209 091	0	209 091	0

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 053	0	8 053	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	8 053		8 053	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	144 406		144 406	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	152 459	0	152 459	0

- **Changements de modèles de valorisation**

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Il n'y a pas d'instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

11. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
1	ANGERS EST	54 Boulevard Pierre de Coubertin 49004 ANGERS CEDEX 01	HENRY Paul
2	BAUGE	71 Place du Marché 49150 BAUGE	MAMERI Driss
3	BEAUFORT EN VALLEE	1 bis place Notre Dame 49250 BEAUFORT EN VALLEE	COUVREUX Alain
4	BEAUPREAU	36 rue du Maréchal Foch 49600 BEAUPREAU	GODIN Paul
5	CANDE	Boulevard de l'Erdre 49440 CANDE	DAVID Alban
6	CHALONNES SUR LOIRE	16 place de l'Hôtel de Ville 49290 CHALONNES SUR LOIRE	AUBIN Catherine
7	CHAMPTOCEAUX	Place Paul Deltombe 49270 CHAMPTOCEAUX	BRICARD Patrice
8	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1 avenue Charles de Gaulle 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE	VINCENT Raymond
9	CHEMILLE	Place des Perrochères 49120 CHEMILLE	VIAU Laurent
10	CHOLET	33 Bd Delhumeau Plessis 49300 CHOLET	BORE Patrice
11	DOUE LA FONTAINE	2 place du Champ de Foire 49700 DOUE LA FONTAINE	BOUTIN Bernard
12	DURTAL	19 rue des Déportés 49430 DURTAL	POIRIER Marc
13	GENNES	17 rue de la Cohue 49350 GENNES	SAULEAU Denis
14	LE LION D'ANGERS	Quai d'Anjou 49220 LE LION D'ANGERS	BRETEAU Jacqueline
15	LONGUE	2 avenue du Maréchal Foch 49160 LONGUE	LAMBERT Jean-Denis
16	LE LOUROUX	7 rue de Candé 49370 BECON LES GRANITS	BEDOUET Bernard
17	MONTREUIL BELLAY	Rue de la Mairie 49260 MONTREUIL BELLAY	ARDRIT Stéphane
18	MONTREVAULT	Avenue de Bon Air 49110 ST PIERRE MONTLIMART	ABLINE Jean-Michel
19	NOYANT	32 Grande Rue 49490 NOYANT	TRIOLET Jean-Claude
20	AUBANCE LAYON	8 rue du Maréchal Joffre 49320 BRISSAC QUINCE	DIARD Régis
21	POUANCE	1 boulevard du Champ de Foire 49420 POUANCE	GALISSON Philippe
22	ROUSSAY	Le Pont de Moine 49230 MONTIGNE SUR MOINE	BOMPAS Jean Paul
23	ST FLORENT LE VIEIL	27 rue de la Bellière 49410 ST FLORENT LE VIEIL	CHAUVIN Luc
24	ST GEORGES SUR LOIRE	26 rue Maurice Lair 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	CONTIVAL Jean-Paul
25	SAUMUR	21-23 rue Beaurepaire 49400 SAUMUR	DUVEAU Patrice
26	SEGRE	7 rue David d'Angers 49500 SEGRE	LERIDON René
27	BONNETABLE	51 Rue du Maréchal Joffre 72110 BONNETABLE	PEUVION André
28	THOUARCE	9 place du Champ de Foire 49380 THOUARCE	MILLASSEAU Philippe
29	TIERCE	Rue de Longchamp 49125 TIERCE	BILLOTTE Marie-Noëlle
30	VIHIERS	19 place du Général de Gaulle 49310 VIHIERS	TESTARD Xavier
31	BOULOIRE	1 Place du Château 72440 BOULOIRE	FROGER Claude

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
32	CHATEAU DU LOIR	5 Place de l'Hôtel de Ville 72500 CHATEAU DU LOIR	DELANOUE Catherine
33	LOUE	4 Rue du Gal Dunlap 72540 LOUE	JANVIER Annick
35	BALLON	34 rue du Gal Leclerc 72290 BALLON	QUANTIN Colette
36	MONTFORT LE GESNOIS	62 Grande Rue 72450 MONTFORT LE GESNOIS	GAUDRE Patrick
37	MAROLLES LES BRAULTS	6 Rue de Bonnétable 72260 MAROLLES LES BRAULTS	COSME Annie
39	CONNERRE	2 Avenue de Verdun 72160 CONNERRE	VASSEUR Philippe
40	ANGERS CENTRE SUD	36 rue Lenepveu 49100 ANGERS	AVRILLON Jean-Pierre
41	LE MANS PONTLIEUE	38 Bis Avenue du Dr Jean Mac 72000 LE MANS	GAY Chantal
42	SILLE LE GUILLAUME	18 Rue du Coq Hardi 72140 SILLE LE GUILLAUME	DROUIN François
43	BRULON	Boulevard de la Gare 72350 BRULON	MOULIN Gérard
44	ECOMMOY	20 Place de la République 72220 ECOMMOY	MENIER René
45	LA SUZE SUR SARTHE	21 Place du Marché 72210 LA SUZE SUR SARTHE	ROVEYAZ Jean-Louis
46	LES PORTES DU MAINE ET DE PERSEIGNE	40 Av. Rhin et Danube 61000 ALENCON	FOUSSARD Yves
47	VIBRAYE	46 Rue Xavier COUTET 72320 VIBRAYE	COCHELIN Nadine
48	LA CHARTRE SUR LE LOIR	27 Rue François Coudrieux 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR	LECLERC Guy
49	PARIGNE L'EVEQUE	34 bis Rue Abel Tirand 72250 PARIGNE L'EVEQUE	LEMARIE Yannick
50	MAMERS	28 Place de la République 72600 MAMERS	SOURDILLE Jacques
52	MAYENNE EST	1, Place du 9 Juin 53100 MAYENNE	BEAUPIED Alain
53	MAYENNE OUEST	1, rue Henri Gandais 53100 MAYENNE	PLESSIS Georges
54	AMBRIERES LES VALLEES	1 place Anne Leclerc 53300 AMBRIERES LES VALLEES	COUTARD Daniel
55	MESLAY DU MAINE	5, Place de la Poste 53170 MESLAY DU MAINE	SALMON Jean-Marie
56	BAIS - VILLAINES LA JUHEL	27, Place de Rochard 53160 BAIS	BEDOUET Marc
57	BIERNE	3, rue d'Anjou 53290 BIERNE	RITOUET André
58	MONTSURS	89, rue St Céneré 53150 MONTSURS	COME Raphael
59	LE BOURGNEUF LA FORET	6, Place des Acacias 53410 LE BOURGNEUF LA FORET	RAFIN Jean-Luc
60	LA FERTE BERNARD	5 Promenade du Grand Mail 72400 LA FERTE BERNARD	PRUDHOMME Sylvie
61	PRE EN PAIL	8, Place du Monument 53140 PRE EN PAIL	BLANCHARD Michel
62	LA FLECHE/LA CHAPELLE D'ALIGNE	4 Grande Rue 72200 LA FLECHE	PEAN Pascal
63	FRESNAY SUR SARTHE	21 Av. du Dr Riant 72130 FRESNAY SUR SARTHE	CALBO-JULIENNE Catherine
64	BEAUMONT SUR SARTHE	31 Place des Halles 72170 BEAUMONT SUR SARTHE	PAPILLON Jean-Pierre
65	CHAILLAND	16, rue St Hilaire 53420 CHAILLAND	GENDRON Hervé
66	ST AIGNAN SUR ROE	16, rue Pierre Boisramé 53390 SAINT AIGNAN SUR ROE	GUERIN Eric

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

N° de Caisse locale	Nom	Adresse	Président
67	VAIGES	Place de l'Eglise 53480 VAIGES	LEUTELIER Arlette
71	LE MANS CHASSE ROYALE	64 Rue des Jardins 72000 LE MANS	MEYER Anne-Marie
72	COSSE LE VIVIEN	18 et 19, Place du Marché 53230 COSSE LE VIVIEN	ROCHER Jean-Luc
73	CRAON	1, Place du 11 novembre 53400 CRAON	PINON Auguste
74	ERNEE	22, Avenue Carnot 53500 ERNEE	PECULIER Françoise
75	EVRON	1, rue Hertford 53600 EVRON	BOUVET Christophe
76	LANDIVY	Rue de Bretagne 53190 FOUGEROLLES DU PLESSIS	LESTAS Bruno
77	GORRON	Rue du Douanier Rousseau 53120 GORRON	BARBE Claude
78	GREZ EN BOUERE	Route de Sablé 53290 GREZ EN BOUERE	GRUAU Christian
79	MONTMIRAIL	Rue du Dr Castaing 72320 MONTMIRAIL	RENVOIZE Gérard
80	LAVAL EST	18, Avenue Robert Buron 53000 LAVAL	BERGUE Hubert
81	BESSE SUR BRAYE	56 Rue Jean Jaurès 72310 BESSE SUR BRAYE	CHARTON Ghislaine
82	LE GRAND LUCE	6 Place du Château 72150 LE GRAND LUCE	CROISEAU Gérard
83	JAVRON	36, Grande Rue 53250 JAVRON	FOUCAULT Eric
84	TUFFE	2 Rue des Roses 72160 TUFFE	BIGOT Françoise
85	CONLIE	Route de Cures 72240 CONLIE	PATRY Michel
86	AULNE ET LOIR	18 rue du Bœuf 72800 LE LUDE	BOUSSARD François
88	LASSAY	45, Grande Rue 53110 LASSAY	RIDAME Patricia
89	LOIRON-ST BERTHEVIN	15, rue du Docteur Ramé 53320 LOIRON	SORIN Michel
90	LAVAL OUEST	18, Place du 11 novembre 53000 LAVAL	RENAUDIN Pierre
91	CHÂTEAU-GONTIER	6, rue de Razilly 53200 CHATEAU-GONTIER	GUILAUME Guy
92	MALICORNE	4 Place Aristide Briand 72270 MALICORNE	DOLBEAU Jérôme
94	CERANS OIZE	88 Rue Nationale 72330 CERANS FOULLETOURTE	GRUDE Joël
95	SAINT CALAIS	11 Place de l'Hôtel de Ville 72120 SAINT CALAIS	JUMERT Annie
97	SABLE SUR SARTHE	11 Place Raphaël Elizé 72300 SABLE SUR SARTHE	GAUTIER Annie
98	MAYET	5 Rue Eugène Thermeau 72360 MAYET	LECLOU Jean-Yves
102	LE MANS ST LAZARE UNIVERSITE	267 Avenue de la Libération 72000 LE MANS	LEBALLEUR Isabelle
103	NOVAXIS RIVES DE SARTHE	42 Rue Paul Ligneul 72000 LE MANS	TAVANO Annabel
104	LE MANS CENTRE	48 Place de La République 72000 LE MANS	LALOUÉ Jean-Claude
105	LES MAILLETS	147 Rue des Maillets 72000 LE MANS	BLOT Josiane
106	ANGERS LAC DE MAINE	73 Avenue du Général Patton 49000 ANGERS	MENARD Martine
107	AVRILLE DOUTRE	82 Avenue Pierre Mendès France 49240 AVRILLE	DURAND Joël

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation. Nous avons revu plus particulièrement les critères ayant conduit à valoriser les titres S.A.S. Rue La Boétie à leur coût ainsi que la cohérence des approches multicritères et des paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation de ces titres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

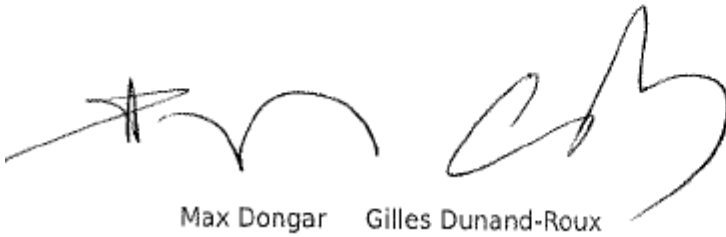
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 28 février 2013


Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



Max Dongar Gilles Dunand-Roux



Luc Valverde